



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Délégation Départementale de l'Essonne  
Département Santé Environnement**

Affaire suivie par : Ahmed FASSA  
Courriel : ars-dd91-se@ars.sante.fr  
Téléphone : xxxxxxxxxxxxxxxx  
Réf : SI-SH 2025/DD91/00270

Monsieur RAKOW Sonny  
8 Allée des Renards  
91410 DOURDAN

ÉVRY-COURCOURONNES, le 26 mai 2026

Lettre recommandée avec AR : 2C 197 235 6131 6

**Objet** : Réponse à votre demande de transmission des éléments relatifs à la gestion de votre plainte concernant le logement sis 8 Allée des Renards à Dourdan (91410)

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier en date du 14 avril 2026 ainsi que de vos courriels du 13, 21 avril et 07 mai 2026 relatifs à vos conditions d'habitation au sein du logement sis 8, Allée des Renards à Dourdan (91410).

Vous sollicitez la transmission de l'ensemble des éléments relatifs à la gestion de votre plainte initiale du 28 mai 2025 au titre de l'application du Code des relations entre le public et l'administration.

En réponse et comme transmis précédemment par courriel du 17 avril 2026, vous trouverez ci-joint le courrier de réponse qui vous a été adressé le 13 juin 2025 dont l'accusé de réception n'a jamais été retourné. Par ailleurs, la saisine a également été renvoyée à la mairie par courriel le jour même.

Ainsi qu'indiqué dans les différents courriers, les désordres signalés étant susceptibles de relever de non-conformité au règlement sanitaire départemental (RSD) dont le Maire est le garant de la bonne application sur son territoire, je vous ai informé avoir transmis votre plainte à votre commune pour instruction.

Au cas présent, je ne dispose d'aucune autre information concernant votre situation.

Afin de connaître la suite réservée à vos demandes, je vous invite à vous rapprocher des services de la municipalité.

Vous pouvez également prendre conseil auprès de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL 91), ayant pour mission un service public d'information gratuite des locataires, propriétaires, copropriétaires. (ADIL 91 Maison de l'Habitat – boulevard de l'Écoute s'il pleut 91000 EVRY-COURCOURONNES tél. 01.60.77.21.22).

J'ai demandé à être tenu informé des démarches qui pourront être entreprises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Directeur de la délégation de l'Essonne –ARS Ile-de-France,  
Le responsable du Département Santé Environnement



Emmanuel CONTASSOT

Copie : ARS-service juridique

*Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 (décret 2018-687 du 1er août 2018), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement conformément aux articles 15 et 17 du Règlement européen. Vous disposez également d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données et ce conformément aux articles 16 et 18 dudit règlement. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter la délégation de l'ARS de votre département.*